

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

18.1 La Commission élit la Nouvelle-Zélande à la présidence de la Commission de la fin de la présente réunion à la fin de la réunion de 2010.

18.2 En acceptant le poste de président, la Nouvelle-Zélande remercie les Membres de leur confiance et indique que l'ambassadeur Don Mackay, qui est actuellement le représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, assumera ce rôle.

18.3 La Commission présente ses remerciements à la Nouvelle-Zélande et note qu'elle est heureuse d'apprendre que l'ambassadeur Mackay sera le prochain président de la Commission. Elle fait également observer que l'ambassadeur Mackay est bien connu de plusieurs Membres de la Commission et qu'il a énormément contribué au STA pendant bien des années, notamment en présidant avec succès les négociations d'une annexe sur la responsabilité dans le cadre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement (le protocole de Madrid).